



Udogec 35

GESTION
ET VEILLE ÉCONOMIQUE

**RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE SCOLAIRE 2024-2025
DE LA VEILLE ECONOMIQUE
DES ETABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRE**

I - TABLEAU DE BORD DE LA VEILLE ECONOMIQUE DES ETABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE D'ILLE ET VILAINE

Ce rapport de gestion de la veille économique pour l'année scolaire 2024-2025 a été élaboré à partir des 210 états financiers des établissements du premier degré adhérents à notre service. Les statistiques départementales de 2024-2025, qui en découlent, sont basées sur des éléments indispensables et des chiffres clés qui permettent de mieux appréhender la gestion de votre établissement. Elles vous donnent des repères économiques en gestion globale et analytique d'après les dossiers suivis par le pôle gestion de la veille économique de l'UDOGEC.

Tous les ans, on vous évoque qu'un modèle économique de gestion « idéal » repose sur un fonctionnement équilibré. Il est nécessaire de maîtriser les charges et d'adapter les produits correspondants ou à l'inverse, d'adapter les charges en fonction des produits. La gestion de chaque établissement correspond à des contraintes et à des **choix** qui lui sont propres. L'important est que cette gestion soit définie à travers un **budget prévisionnel annuel** pour anticiper un avenir raisonné et raisonnable.

Gardez les principes de base :

1. « Une nouvelle dépense implique un nouveau produit »
2. « La marge de fonctionnement (produits encaissables moins charges décaissables) ou E.B.E. doit au moins couvrir les annuités d'emprunts »

Ce fonctionnement idéal permettra de ressortir un E.B.E. (Excédent Brut d'Exploitation) entre 17 % et 20 % des produits courants. Ces marges dégagées doivent être suffisantes pour :

- Faire face à vos engagements à long terme (remboursement des emprunts). A ce stade, lorsque vous déduisez les annuités d'emprunts de l'E.B.E., vous obtenez une Marge Nette d'Autofinancement (M.N.A.). Cette marge doit être positive et représenter au moins 6 % des produits courants.
- Prévoir la part d'investissement et/ou le remplacement du matériel tout en maintenant une réserve de trésorerie suffisante (fonds de roulement) de 25 % des charges courantes décaissables, soit trois mois de fonctionnement en trésorerie.
- Envisager des projets d'investissements, il faudra passer par le process immobilier de l'UDOGEC et une analyse plus complète sera nécessaire.

En 2024-2025, certains faits marquants sont à souligner :

- La valeur du point a été actualisée en septembre 2024.
- Variations de plusieurs postes de charges : énergies, restauration, calcul provision IDR.

Tout ceci s'est traduit économiquement et financièrement de la manière suivante :

- **L'Excédent Brut d'Exploitation a augmenté. Il s'élève à 9 394 910 € (contre 7 980 981 € en 2023-2024) et représente 16 % du total des produits courants.** Ce ratio permet de constater que le fonctionnement de nos écoles reste globalement correct.
L'EBE permet de rembourser les emprunts et de continuer à investir.
- **Les annuités des emprunts s'élèvent à 4 562 101 € (contre 4 363 423 € en 2023-2024).** La politique immobilière de notre département permet une belle image constructive, dynamique et évolutive de nos écoles.
- **Les CLE** viennent aider nos établissements à financer leurs emprunts à hauteur de **209 113 €**.
- En déduisant les annuités des emprunts de l'Excédent Brut d'Exploitation, nous obtenons **une Marge Nette d'Autofinancement (MNA) de 5 041 922 € (contre 3 786 635 € en 2023-2024) soit 9 % du total des produits courants.** Cette marge progresse par rapport à l'année dernière, elle se situe au-dessus de la fourchette du ratio préconisé (entre 6 % à 8 % des produits courants).
- Avec les nouveaux emprunts contractés, les aides de la Caisse d'Entraide Diocésaine (CED), les aides des Caisses Locales d'Entraide (CLE) et l'autofinancement, le rythme des investissements a augmenté. **Il a été investi 9 312 475 € (contre 8 866 438 € en 2023-2024) par l'ensemble des établissements adhérents.**
- **Le Fonds de Roulement global s'élève à 42 248 879 € contre (38 588 974 € en 2023-2024) soit 85 %** du total des charges décaissables (total des charges hors dotations aux amortissements), ce qui signifie que les réserves de trésorerie représentent 10 mois d'autonomie financière. Soit 27 M€ au-delà des 30%.

Globalement, la santé financière de nos écoles s'améliore.

Ce rapport général de la veille économique des établissements du premier degré en Ille et Vilaine se trouve sur notre site UDOGEC 35 (<https://udogec35.fr>).

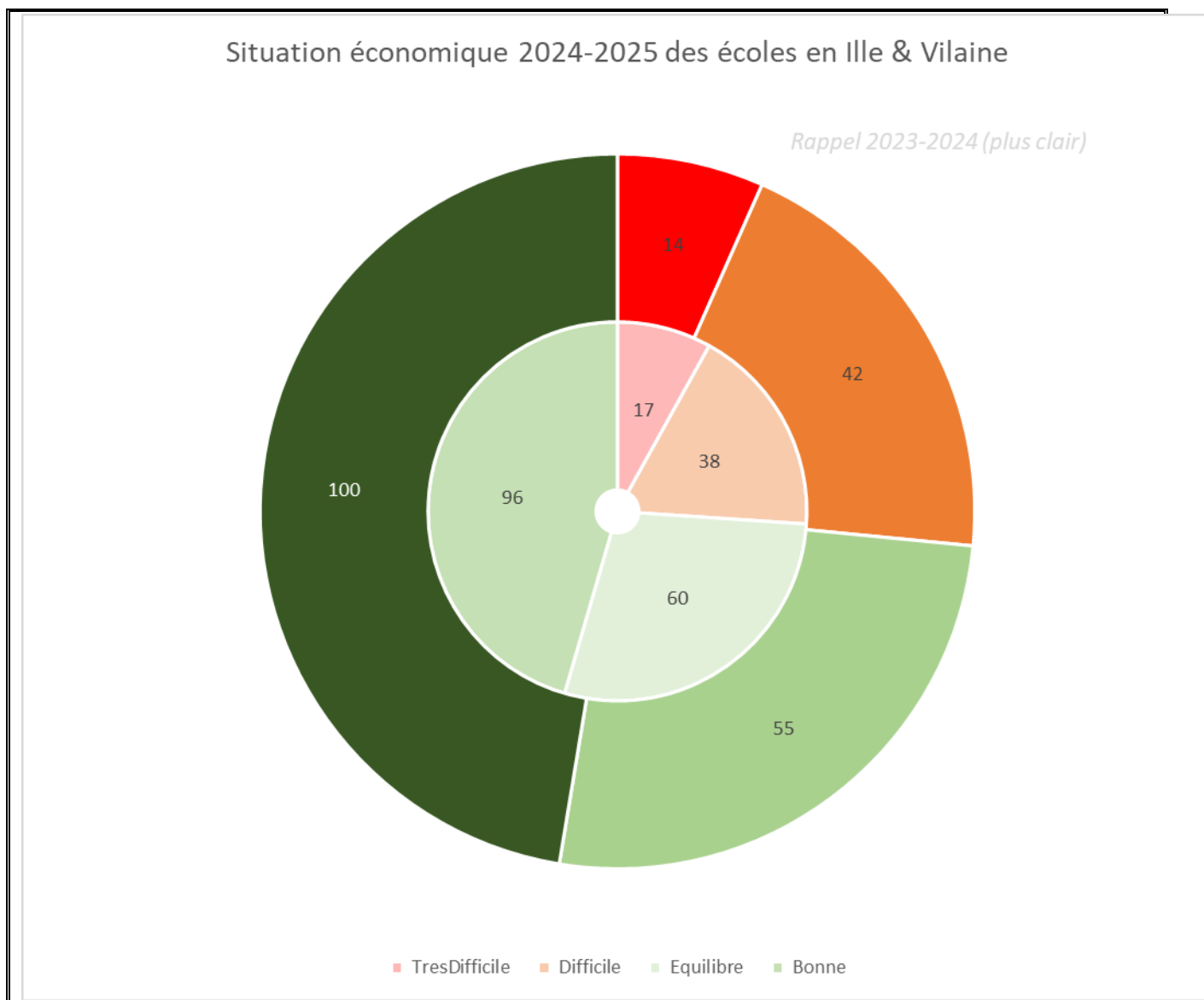
Si vous êtes adhérent au service d'aide à la gestion, les statistiques, « Secteur Enseignement », « Secteur Restauration », « Gestion financière » et « Informations complémentaires globales » sont déposées sur « ISIDOOR » (cf. : procédure « comment récupérer ses états financiers » dans ISI PILOTE).

Le pôle gestion de la veille économique

La situation économique des établissements est évaluée en fonction du compte de fonctionnement, du bilan et des ratios de gestion. Chaque établissement est classé dans une des quatre catégories.

Globalement, pour notre département :

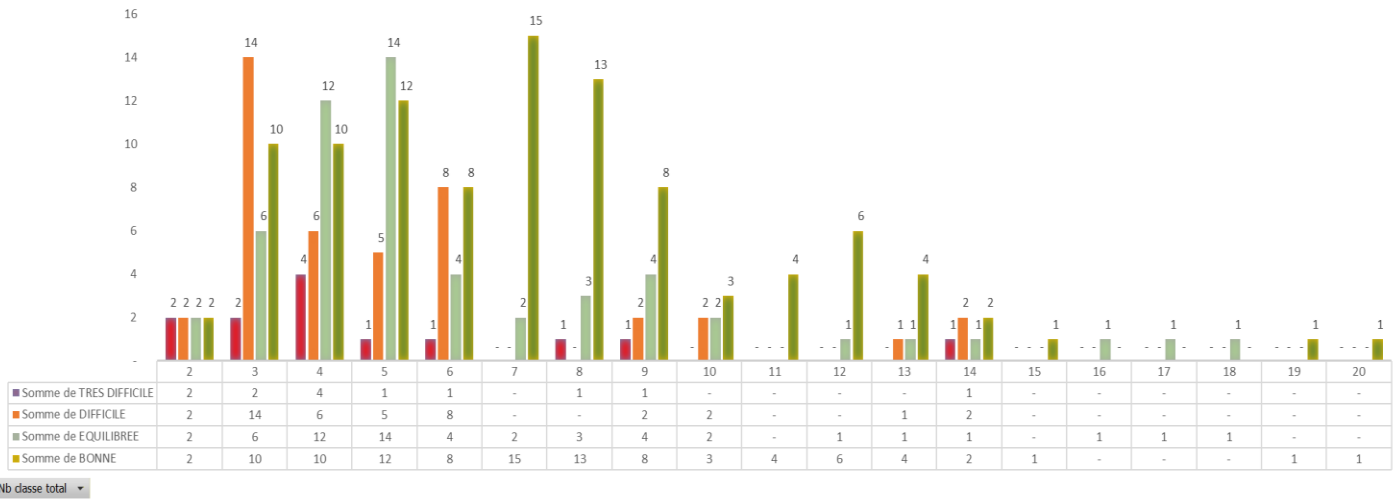
- 47 % de nos établissements (soit 100 écoles) ont une bonne situation financière, 46 % en 23-24
- 26 % de nos établissements (soit 55 écoles) ont une situation équilibrée, 28 % en 23-24
- 20 % de nos établissements (soit 42 écoles) ont une situation difficile, 18 % en 23-24
- 7 % des établissements (soit 14 écoles dont une école dans un groupe scolaire) ont une situation très difficile, 8 % en 23-24



La situation économique est dans l'ensemble saine pour les établissements du premier degré. La maîtrise des charges et les nombreuses solidarités qui existent pour l'ensemble du réseau de l'Enseignement catholique d'Ille et Vilaine (MURIO, immobilière, éducation inclusive, Fonds d'aide de travaux réalisés par des bénévoles et Fonds d'aide de travaux réalisés par des professionnels) permettent ce maintien.

Comme vous pouvez le constater ci-dessus, les situations bonnes et équilibrées (en vert foncé et clair) représentent 155 établissements (73 %). Quelques situations (en orange et rouge) restent tendues en majorité pour les structures inférieures à 6 classes, cela représente 56 établissements (27 %).

SITUATION ECONOMIQUE 2024-2025 PAR STRUCTURE D'ECOLE EN ILLE & VILAINE



Nb classes	Très difficile	Difficile	Equilibrée	Bonne	Total
2	2	2	2	2	8
3	2	14	6	10	32
4	4	6	12	10	32
5	1	5	14	12	32
6	1	8	4	8	21
7	-	-	2	15	17
8	1	-	3	13	17
9	1	2	4	8	15
10	-	2	2	3	7
11	-	-	-	4	4
12	-	-	1	6	7
13	-	1	1	4	6
14	1	2	1	2	6
15	-	-	-	1	1
16	-	-	1	-	1
17	-	-	1	-	1
18	-	-	1	-	1
19	-	-	-	1	1
20	-	-	-	1	1
Total	13	42	55	100	210

L'analyse du fonctionnement et les ratios de gestion indiquent que la situation économique des établissements reste difficile voire très difficile pour 27% d'entre eux contre 26 % en 2023-2024. Cette amélioration s'explique par la revalorisation du forfait communal, des contributions des familles et une maîtrise des charges.

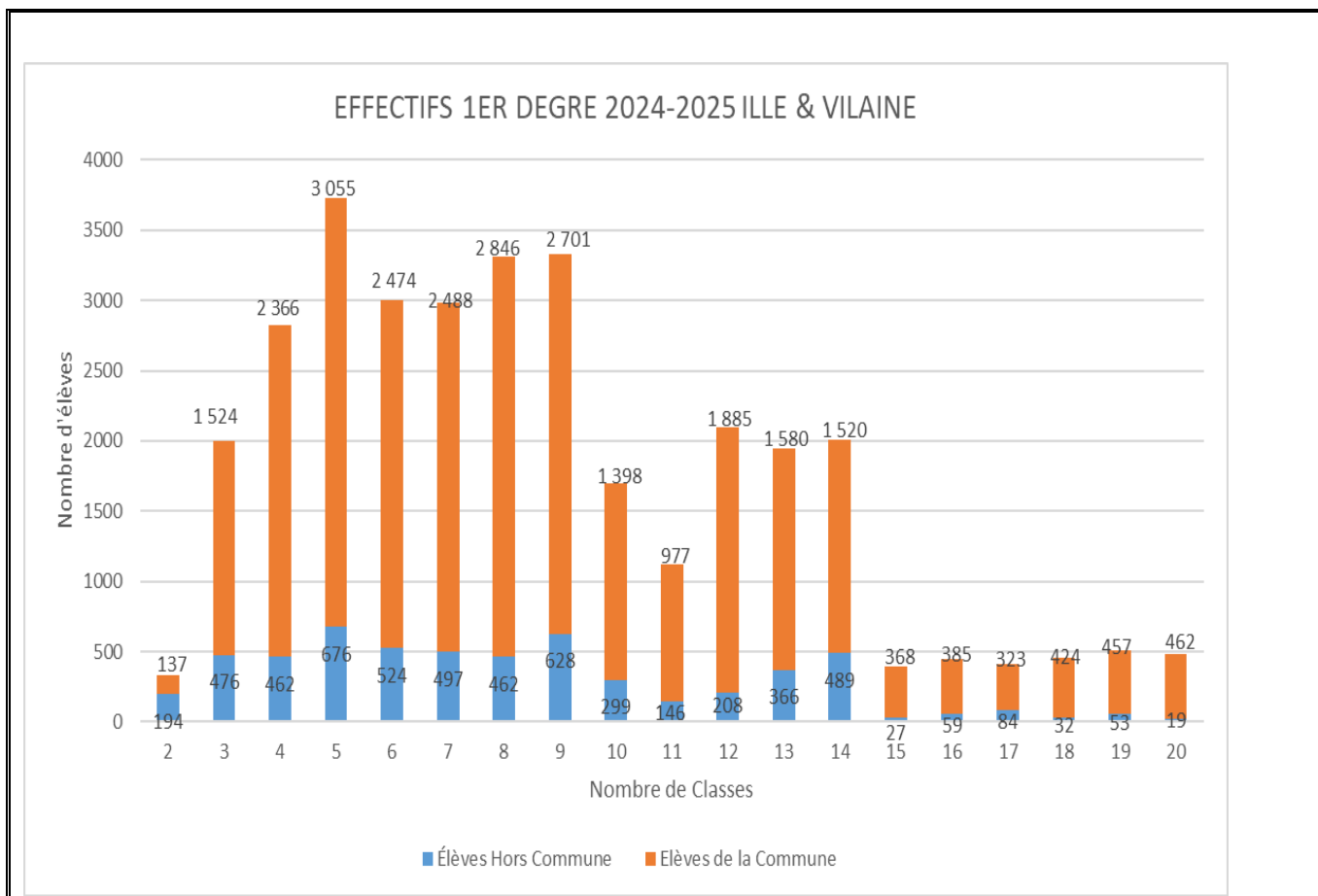
Le **budget prévisionnel annuel** reste un outil d'aide à la gestion indispensable pour **atteindre ou approcher un modèle économique adapté.**

Analysons de plus près les facteurs déterminants du fonctionnement :

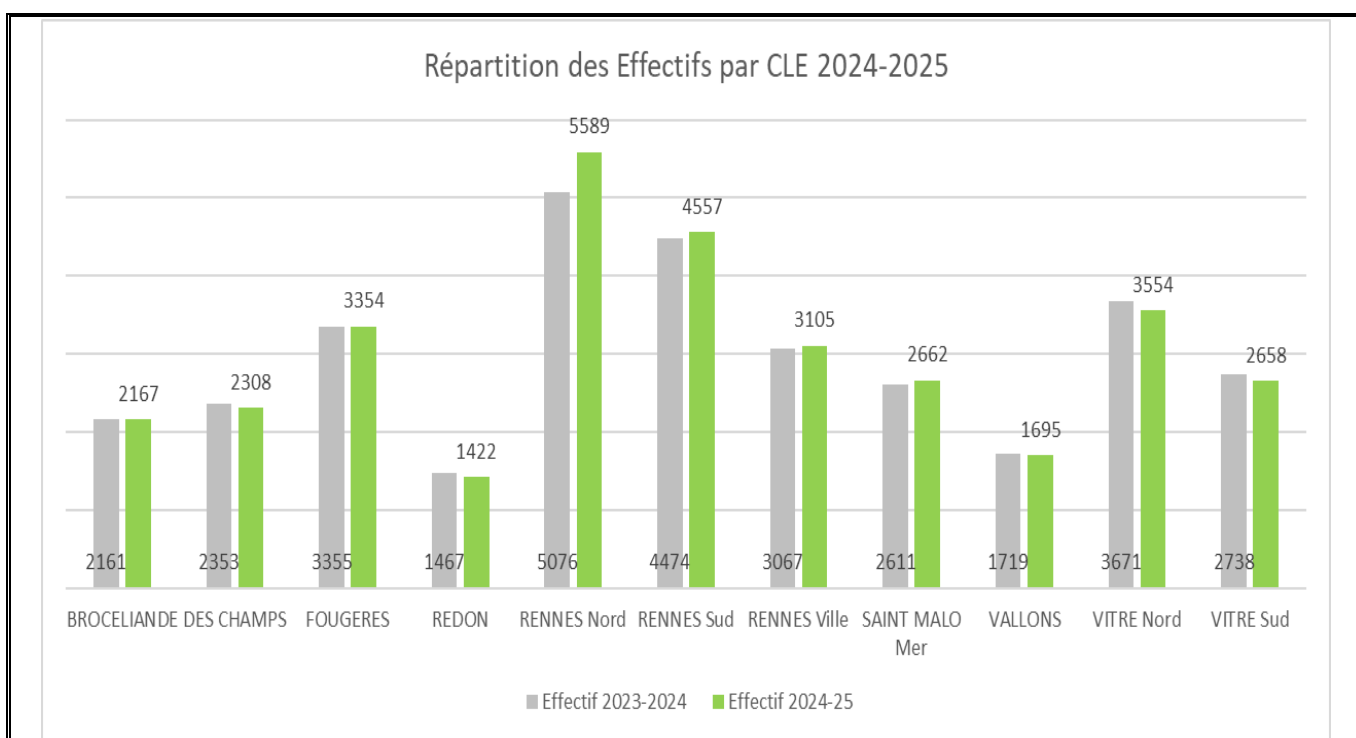
- ❖ **LES EFFECTIFS** : L'image de l'école, l'implantation, les regroupements, le nombre de classes, l'évolution des effectifs et la proportion des élèves hors commune impactent la gestion. En Ille et Vilaine, l'ensemble des établissements de l'Enseignement catholique du 1er degré accueille 38 917 élèves au 1er septembre 2024 au lieu de 39 118 élèves à la rentrée 2023, soit une baisse de 201 élèves.

Répartition des effectifs commune et hors commune

Le graphique ci-dessous représente le cumul des effectifs des écoles par nombre de classes. Les barres bleues représentent la proportion des élèves « hors commune » pour lesquels il n’y a pas ou peu de participations des collectivités municipales. Sur notre département, la moyenne des élèves hors commune reste stable à 17 % dont 7 % d’élèves hors commune financés.



Répartition des effectifs des écoles de 2 à 20 classes par territoire CLE



❖ LES RESSOURCES PRIVEES :

Les contributions demandées aux familles ont suivi la politique volontariste en matière immobilière. Les OGEC ont respecté les directives des instances diocésaines. Ces contributions s'améliorent et demeurent un enjeu vital pour **assurer l'investissement et adapter les bâtiments pour accueillir tous les élèves**.

Rappelons que la destination de la contribution demandée aux familles dans les écoles sous contrat d'association est strictement limitée par l'article 15 du décret 60-745 du 28 juillet 1960 :

« Le régime de l'externat simple pour les classes placées sous le régime de l'association est la gratuité.

Toutefois, une contribution pourra être demandée aux familles :

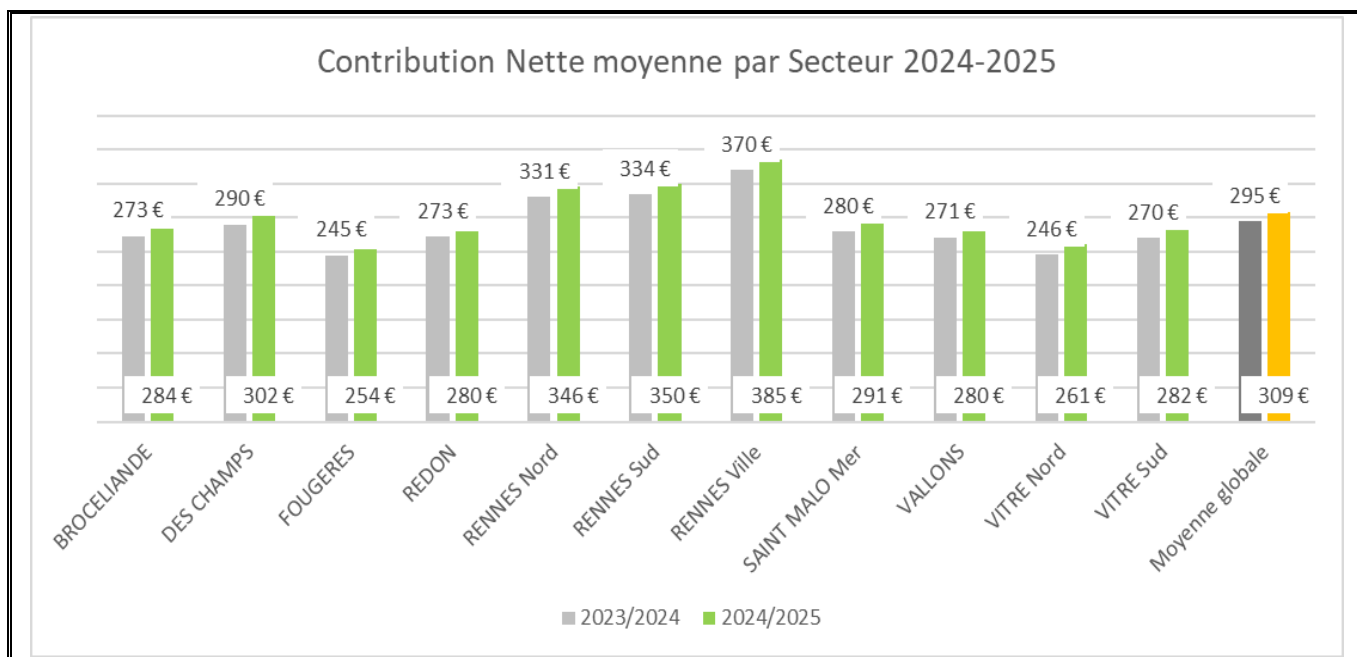
- Pour couvrir les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte.
- Pour le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ».

Cette contribution doit couvrir uniquement les dépenses liées à l'immobilier et à la pastorale.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser les différentes moyennes des contributions appelées par secteur dans notre département.

Répartition des contributions scolaires nettes par territoire CLE

La contribution scolaire moyenne pour 2024-2025 est de 309 € par élève et par an (elle était de 295 € en 2023-2024), soit une progression de 5 %, sachant que la plus faible est de 169 € et la plus importante de 639 €.



❖ LES RESSOURCES PUBLIQUES :

I. LE FORFAIT :

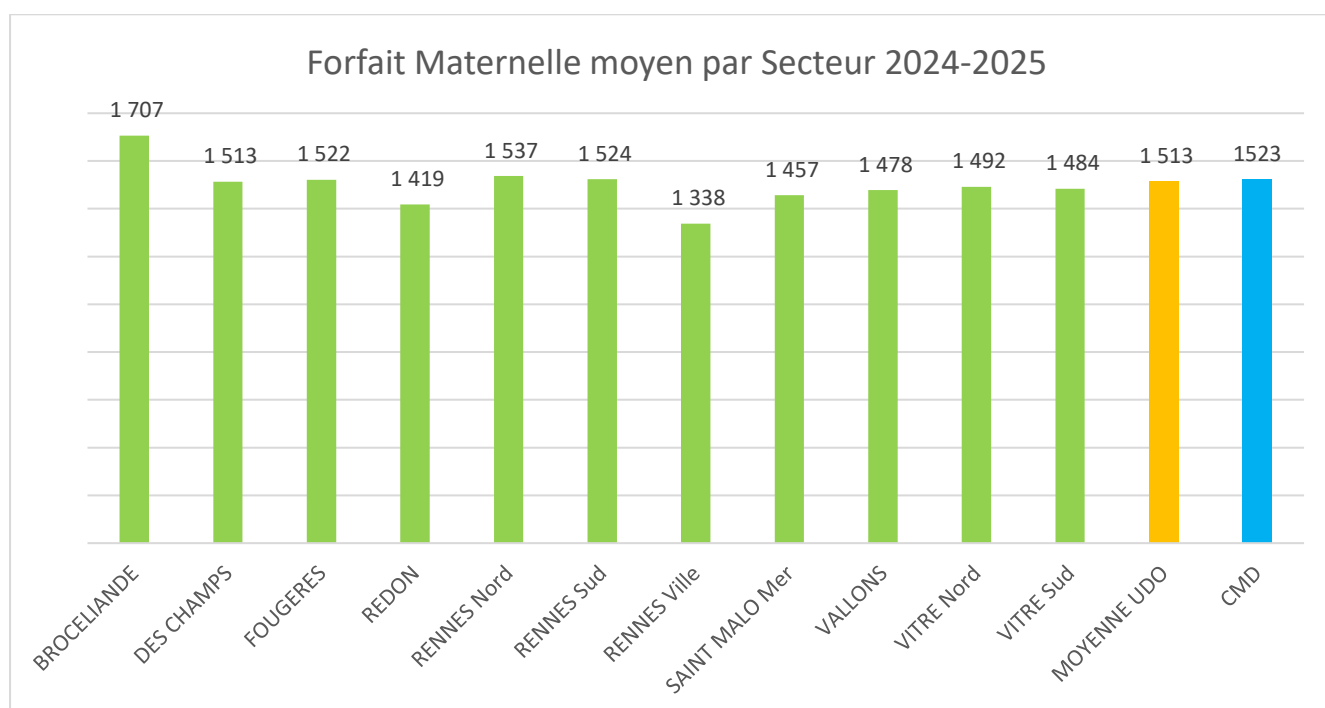
Les ressources publiques représentent la plus grande partie du budget. L'ensemble des dépenses de fonctionnement devrait être financé uniquement par les participations et les subventions des collectivités locales. Pour calculer la participation de la commune du territoire sur laquelle est implantée l'école, la référence légale est le coût moyen de l'élève de l'école publique de cette commune.

Pour les communes qui n'ont pas d'école publique, la préfecture communique une référence départementale du coût moyen de l'élève du public. Pour la rentrée scolaire 2024, le coût moyen départemental est de :

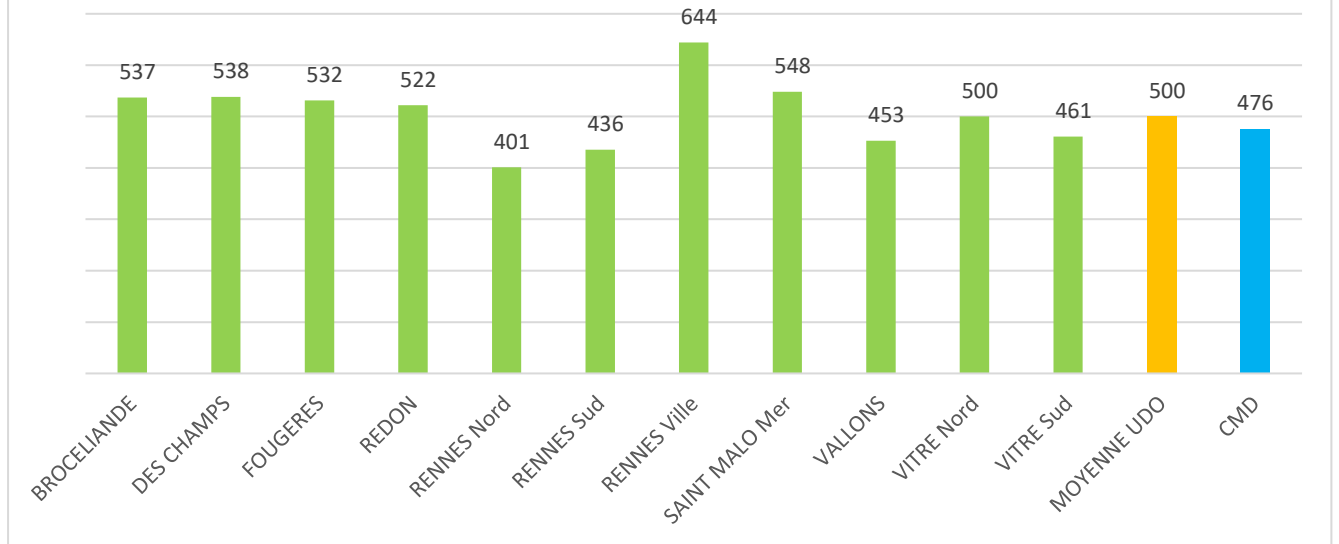
- ✓ 1 523 € en maternelle (1 466 € en 2023)
- ✓ 476 € en élémentaire (424 € en 2023)

Cependant, il ne faut pas oublier que les budgets des collectivités se resserrent. Il faut donc être attentif aux variations des coûts d'un élève du public.

Répartition des forfaits par territoire CLE



Forfait Élémentaire moyen par Secteur 2024-2025



Le forfait moyen 2024-2025 est de 787 € par élève (746 € par élève en 2023-2024), soit une progression de 5 %.

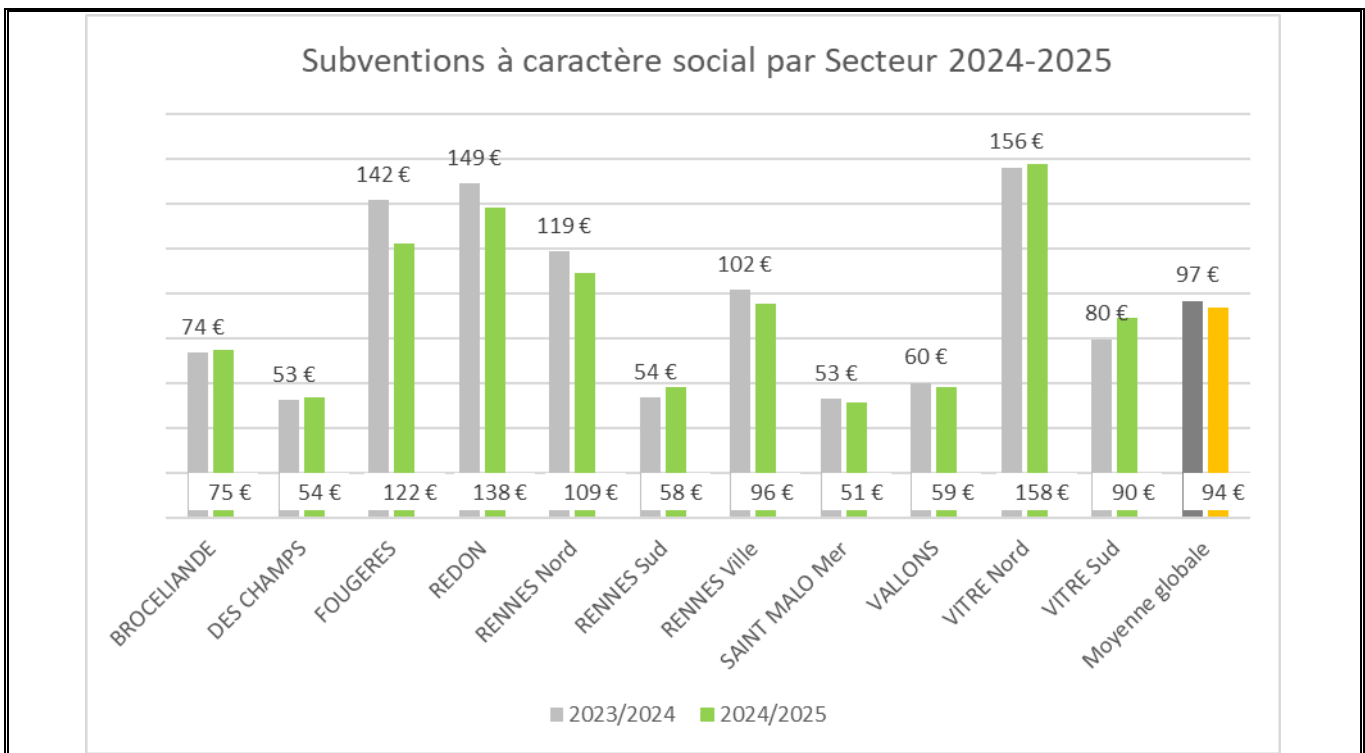
II. LES SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL :

En dehors du fonctionnement, les communes peuvent également participer à la prise en charge des dépenses à caractère social. Il s'agit principalement de la restauration, de la garderie, des fournitures scolaires individuelles (*hors fichiers individuels à l'élève*) ainsi que des sorties scolaires. Ces aides sont possibles dès lors qu'elles sont attribuées aux familles des écoles publiques.

A. Répartition de l'ensemble des subventions à caractère social par territoire CLE

Globalement, nous constatons une baisse de la moyenne de ces subventions (94 € par élève en 2024-2025 au lieu de 97 € en 2023-2024). Nous sommes loin de bénéficier d'une parité de traitement dans ces domaines.

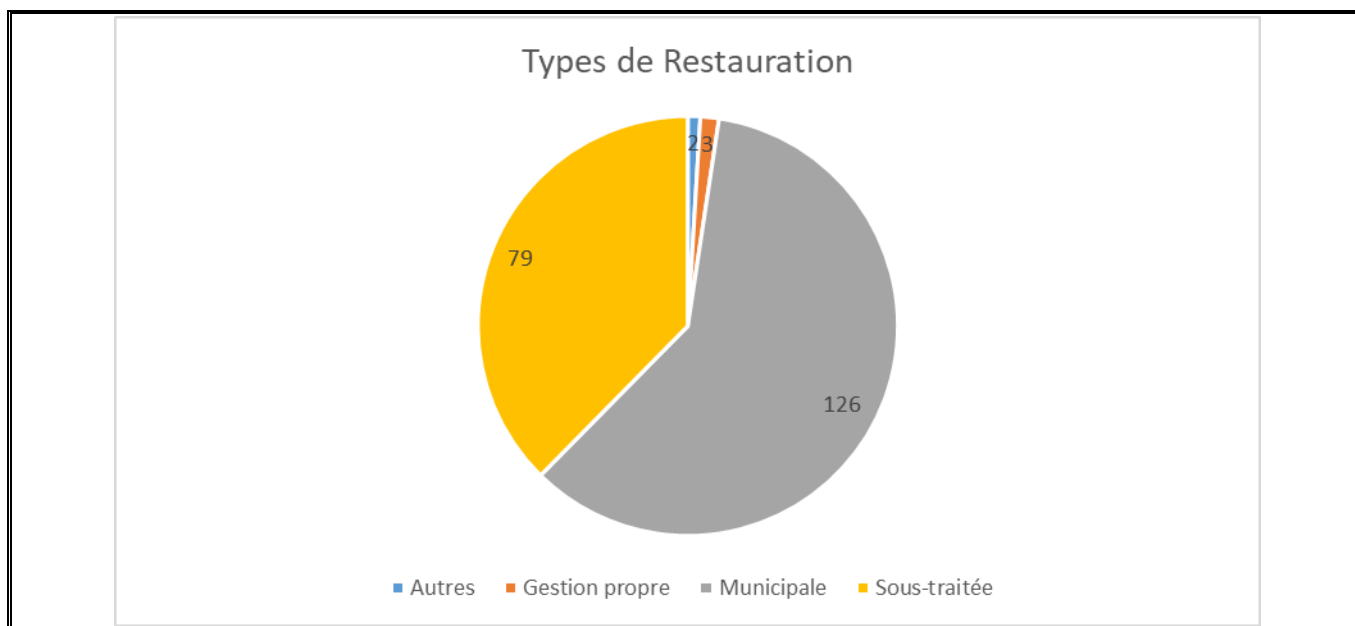
C'est pourquoi, nous continuons à orienter le dialogue avec les municipalités sur cette question de l'égalité des familles au regard des dispositifs d'aide sociale en matière périscolaire.



B. Répartition des différentes subventions à caractère social par territoire CLE

1. Le secteur de la restauration :

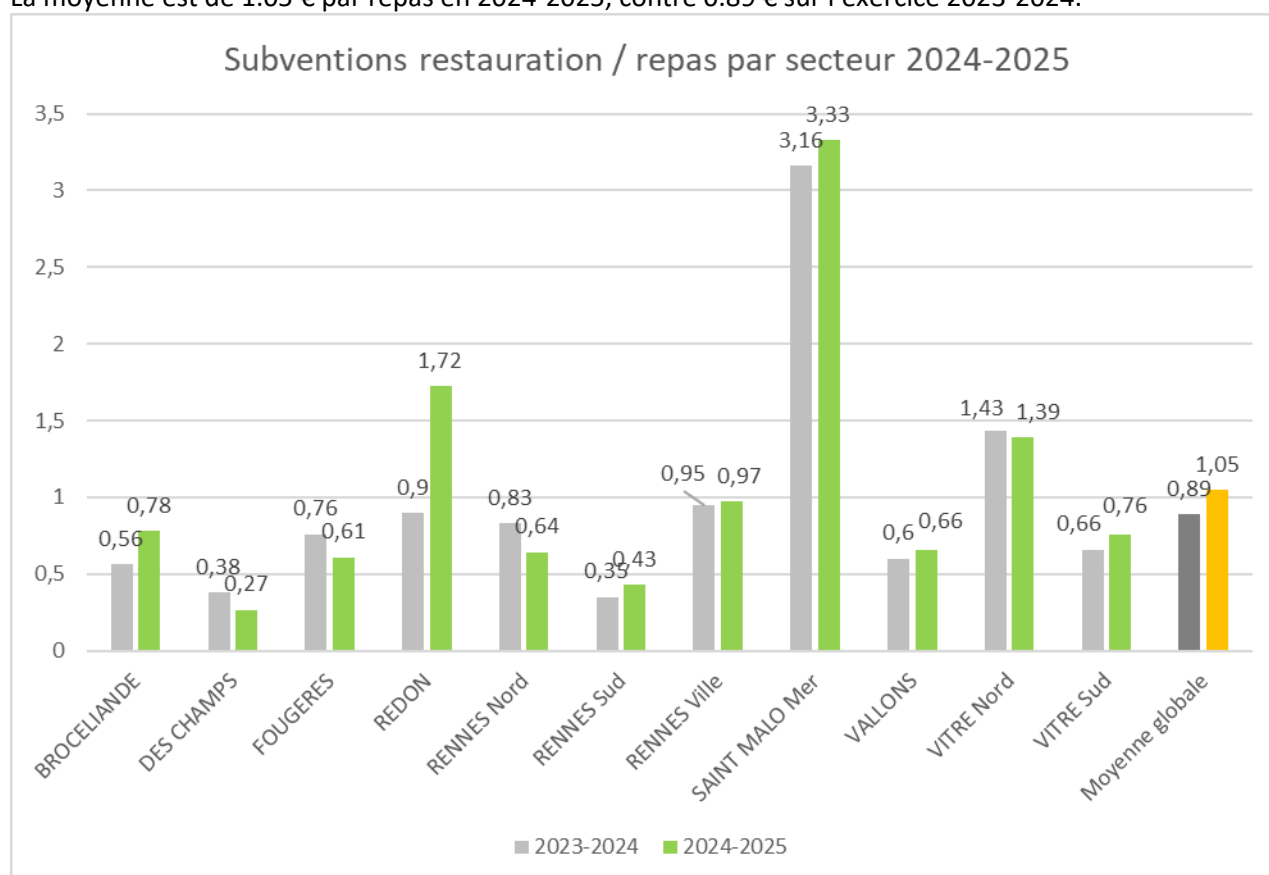
Sur 210 établissements, 126 sont en restauration municipale, 79 en restauration sous traitée, 3 en restauration en gestion propre et 2 en autres.



On constate que 60 % des établissements du 1^{er} degré disposent d'une restauration municipale. Pour 40 % des écoles, sans ou avec peu de subventions municipales, ce secteur est souvent déficitaire.

Répartition des subventions à caractère social de la restauration par territoire CLE

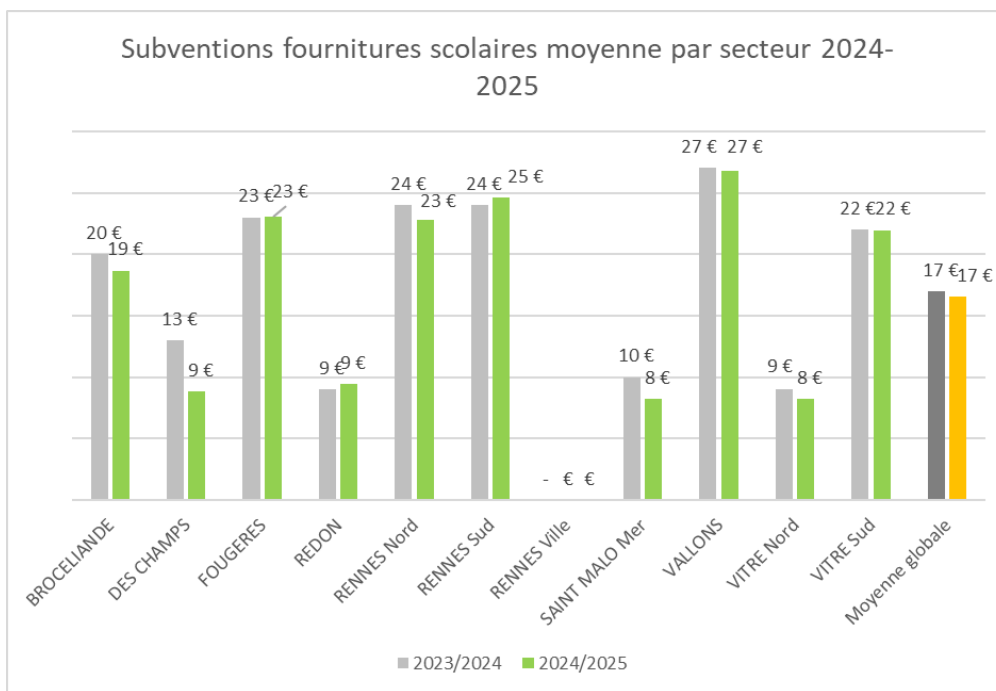
La moyenne est de 1.05 € par repas en 2024-2025, contre 0.89 € sur l'exercice 2023-2024.



2. Les fournitures scolaires individuelles par territoire CLE

Logiquement le coût des fournitures scolaires individuelles (ex : fournitures de rentrées à chaque élève) n'est pas à inclure dans le forfait, mais correspond bien à une subvention à caractère social. Seules, les fournitures scolaires collectives sont donc normalement comprises dans le coût d'un élève du public. Le graphique suivant indique l'aide moyenne des fournitures scolaires individuelles apportée par les municipalités.

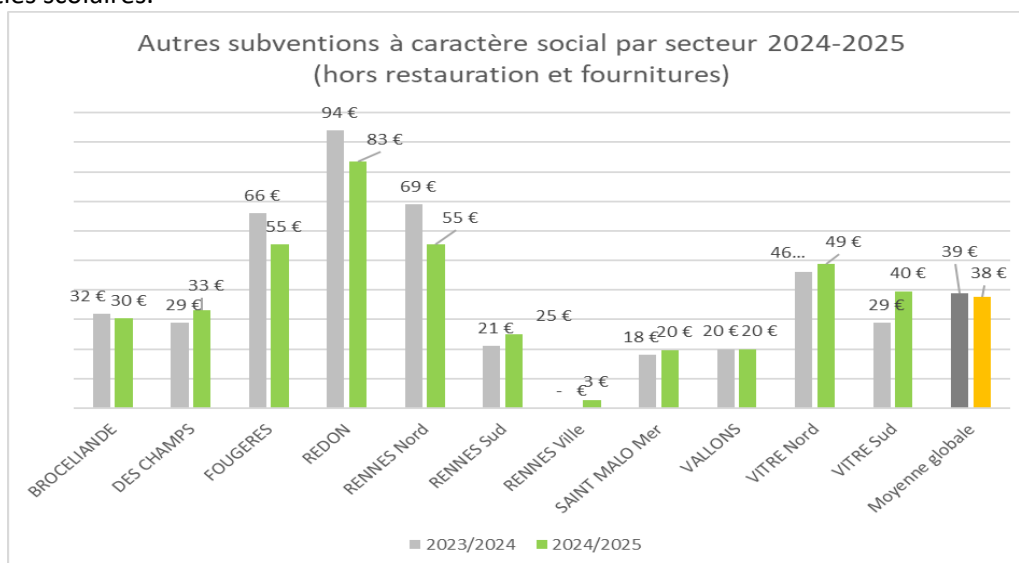
La moyenne des subventions à caractère social des fournitures scolaires individuelles est de 17 € par élève pour 2024-2025 (17 € en 2023-2024).



3. Les subventions à caractère social par territoire CLE hors secteur restauration et hors fournitures scolaires individuelles

La moyenne des subventions à caractère social hors secteur restauration et fournitures scolaires est de 38 € par élève par an, contre 39 € en 2023-2024.

Cette subvention correspond essentiellement aux subventions telles que l'étude, la garderie ainsi que les sorties scolaires.



❖ **EN CAS DE REORGANISATION DE VOTRE STRUCTURE :**

Si votre établissement subit des variations importantes au niveau des effectifs, ouvertures ou fermetures de classes, vous devez mettre en place une réorganisation. Il est important de prendre le temps de bien réfléchir pour envisager la meilleure organisation, le meilleur fonctionnement et garder une cohérence d'un modèle économique viable, afin d'assurer sa pérennité. Les mesures nécessaires doivent être prises pour s'assurer que le fonctionnement de chaque établissement dégage la marge de fonctionnement indispensable à la bonne anticipation des besoins immobiliers.

II - MOYENNES COMPARATIVES 2024-2025 SUR :

- « LE SECTEUR ENSEIGNEMENT »
- « LE SECTEUR RESTAURATION »
- « L'ANALYSE FINANCIERE »
- « INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES GLOBALES »

Les moyennes comparatives de votre établissement sont consultables sur votre espace « ISIDOOR ». Vous trouverez ainsi pour votre établissement :

- Le secteur « Enseignement »
- Le secteur « Restauration »
- L'analyse financière
- Les informations complémentaires globales

En 2024-2025, 210 écoles du 1^{er} degré sont adhérentes au service d'aide à la gestion de l'UDOGEC. Afin de vous apporter une meilleure clarté et lisibilité, nous vous proposons de comparer votre établissement avec :

- Les écoles ayant le même nombre de classes
- Les écoles de votre territoire CLE
- Les écoles du département

Ces documents vous permettent :

- d'analyser la situation financière de votre établissement
- de mieux appréhender sa gestion globale : les secteurs « Enseignement » et « Restauration » si vous en gérez une.
- de comparer votre établissement à l'ensemble des dossiers suivis par le service d'aide à la gestion.

Vous trouverez également sur les documents des pastilles de couleurs et des compteurs :

- les pastilles vertes indiquent que les données de votre établissement sont satisfaisantes par rapport à la moyenne concernée (écoles ayant le même nombre de classes, écoles du même territoire CLE et toutes les écoles adhérentes au service).
- les pastilles rouges indiquent qu'il faut retravailler ces postes.
- pour l'analyse financière, des compteurs permettent de jauger vos ratios de gestion (EBE, MNA, FdR, Taux de vétusté) en bonne situation si l'aiguille du compteur est dans le vert ou mauvaise situation si l'aiguille est dans le rouge.

Ces résultats sont de bons points de repères et sont utiles pour identifier ce qui pourrait être différent dans votre gestion.

Cependant, ces comparaisons ont leurs limites.

- La première limite est que la moyenne des dérapages financiers n'a jamais pu constituer un référentiel idéal : il serait pour le moins erroné de se croire « bon gestionnaire » parce qu'on a moins dérapé que la moyenne !
- La seconde est que chaque établissement est foncièrement « différent », même à l'intérieur de catégories bien définies ; compte tenu de sa situation géographique, de ses locaux qui lui sont particuliers, de son histoire qui lui est propre, de ses gestionnaires, de sa culture, etc.

La gestion de chaque établissement correspond à des contraintes et à des **choix** qui lui sont propres. L'important est que cette gestion soit définie et raisonnée.

Autrement dit, une différence notable de ratio par rapport à la moyenne départementale peut être pleinement justifiée : l'important est alors de connaître cette caractéristique et de l'assumer.

Les statistiques du département seront présentées pour les écoles adhérentes au service d'aide à la gestion en 4 documents que vous trouverez en exemple ci-dessous :

STATISTIQUES « SECTEUR ENSEIGNEMENT » 2024-2025

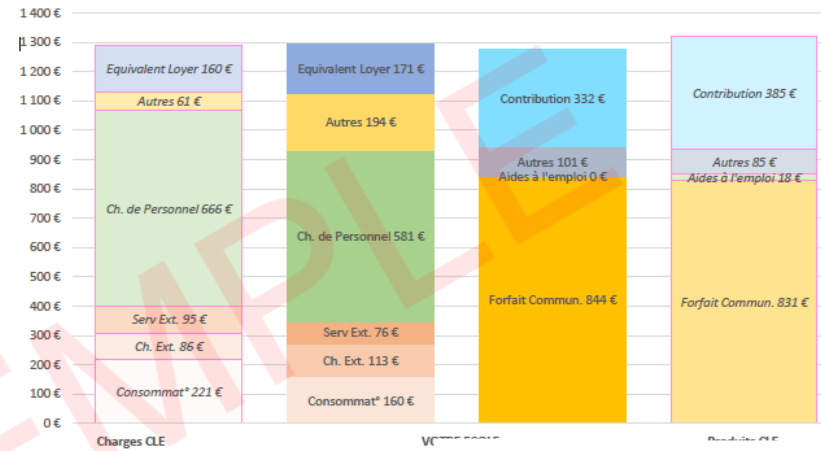
Année Scolaire 2024-2025

- Secteur Enseignement -

VOTRE ECOLE - CLE ...

Détail des charges et produits / élève du secteur Enseignement
pour votre école comparé à la moyenne sur la CLE

Effectif Maternelle	101
Effectif Élémentaire	178
Effectif Total	279
dont Elèves Hors Commune	15
dont Elèves Hors Commune financés	2
Classes Maternelles	4
Classes Élémentaires	8
Classes Totales	12
dont Dispositif ULIS	0



Légende des pastilles :

- Données satisfaisantes par rapport à la moyenne
- Données légèrement inférieures
- Postes à retravailler...

Effectif Total	279
Effectif Moyen / classe	23,3
% Effectif Hors commune non financés	5%

	Moyenne 12 Classes (7 écoles)	Moyenne CLE (13 écoles)	Moyenne Ile & Vilaine (210 écoles)
Effectif Total	2 093	3 105	33 071
Effectif Moyen / classe	24,9	23,9	23,9
% Effectif Hors commune non financés	8,5% ●	6,0% ●	10,0% ●

	% du Prix de Revient	/ élève	%	/ élève	%	/ élève	%
Contribution Nette Moy des familles	332 €	26%	316 €	30%	●	309 €	27%
Aides à l'emploi / élève	- €	0%	10 €	1%	●	15 €	1%
Forfait Municipal / élève	844 €	65%	815 €	78%	●	831 €	69%
Subvention Fournit. Scolaires / élève	- €	0%	24 €	2%	●	- €	0%
Prix de Revient / élève	1 296 €	-	1 043 €	-	●	1 289 €	-
dont Coût du Personnel / élève	581 €	45%	533 €	51%	●	606 €	53%
dont Budget Pédagogique / élève	31 €	2%	41 €	4%	●	43 €	4%

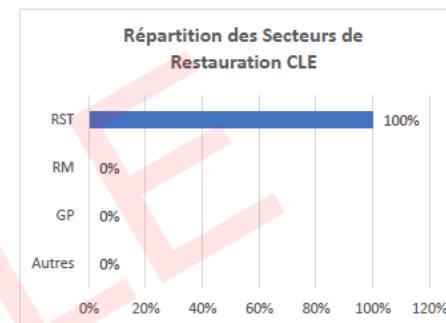
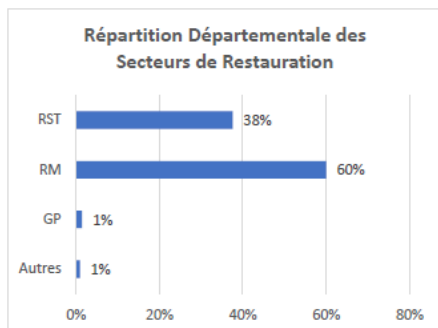
Statistiques UDOGEC d'Ile Vilaine

STATISTIQUES « SECTEUR RESTAURATION » 2024-2025

Année Scolaire 2024-2025

- Secteur Restauration -

VOTRE ECOLE - CLE de...



Type de Restauration :	RST	Sous	% du	Moy. Sect. RST sur la CLE (13 écoles)	Moy. Secteur RST en I&V (79 écoles)
Nom du Prestataire :	XXXXXX	Prix de Revient		€ / repas	€ / repas
Prix de Revient d'un repas	5,82 €			6,18 €	5,95 €
dont prix d'achat d'un repas	3,51 €	60%		3,51 €	3,54 €
dont Charges de Personnel	1,95 €	34%		2,21 €	1,99 €
Prix de Vente Moyen (réductions déduites)	5,75 €	99%		5,34 €	4,89 €
Subvention	0,52 €	9%		0,97 €	1,34 €
Résultat par Repas	0,45 €			0,21 €	0,00 €

		% de		
		l'effectif		
Nombre de Repas Vendus Annuel	32 423		337 033 repas en RST sur la CLE	1 432 574 repas en RST en I&V
Nombre de Repas Vendus Quotidien (140 jours)	232	83%	2 407	10 233

Autres : Restauration gérée par un collègue
 RM : Restauration Municipale
 RST : Restauration Sous-Traitée
 GP : Restauration en Gestion Propre

Légende des pastilles : ● Données satisfaisantes par rapport à la moyenne
 ● Résultat supérieur à la moyenne mais à améliorer quand-même
 ● Postes à retravailler...

STATISTIQUES « ANALYSE FINANCIERE » 2024-2025

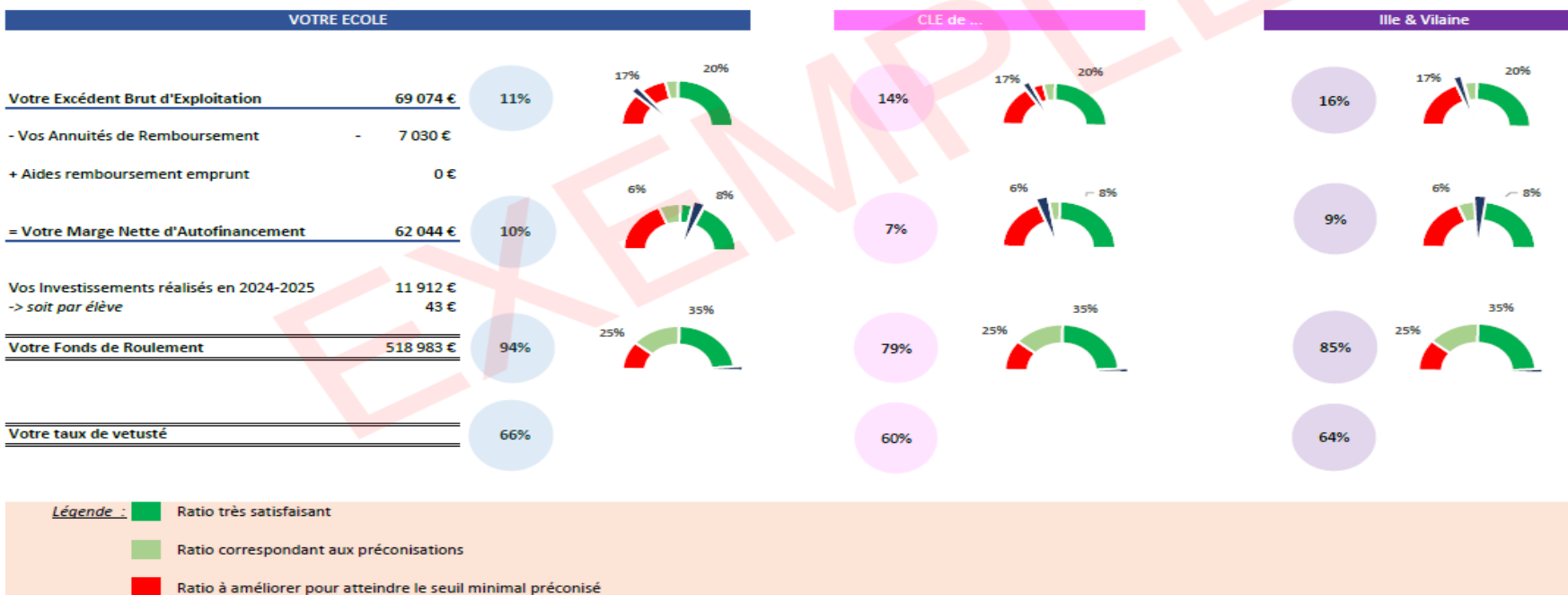
Année Scolaire 2024-2025

- Gestion Financière -

VOTRE ECOLE - CLE de ...

Ratios de gestion : préconisations de la FNOGEC

<i>Excédent Brut d'Exploitation ou Ressource de financement interne générée par l'organisation</i>	17% - 20%	<i>du total des produits courants de fonctionnement (hors équivalent loyer)</i>
<i>Marge Nette d'Autofinancement ou Capacité à faire face au renouvellement des immobilisations</i>	6% - 8%	<i>du total des produits courants de fonctionnement (hors équivalent loyer)</i>
<i>Fonds de Roulement ou Marge de manœuvre pour faire face aux variations de trésorerie</i>	25% - 35%	<i>du total des charges courantes de fonctionnement (hors équivalent loyer)</i>
<i>Taux de vétusté (somme des amortissements / actif immobilisé brut)</i>	60%	<i>Lorsque ce ratio atteint ou dépasse 60%, il est temps de penser à renouveler les investissements</i>



STATISTIQUES « INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES GLOBALES » 2024-2025

Année Scolaire 2024-2025

- Informations complémentaires globales -

VOTRE ECOLE - CLE de ...

Effectif Maternelle	101
Effectif Élémentaire	178
Effectif Total	279
<i>dont Elèves Hors Commune</i>	<i>15</i>
<i>dont Elèves Hors Commune financés</i>	<i>2</i>

Classes Maternelles	4
Classes Élémentaires	8
Classes Totales	12
<i>dont Dispositif ULIS</i>	<i>0</i>



Légende des pastilles :

● Données satisfaisantes par rapport à la moyenne

● Données légèrement inférieures

● Postes à retravailler...

	279	2 093		3 105		33 071
Effectif Total						
Forfait voté	Municipalité	Coût moyen (CMD) Préfecture 35	Moyenne 12 Classes (7 écoles)	Moyenne CLE (13 écoles)	Moyenne Ile & Vilaine (210 écoles)	
Forfait maternelle voté	1 338 €	1 523 €	1 686 € ●	1 338 € ●	1 513 € ●	
Forfait élémentaire voté	644 €	476 €	463 € ●	644 € ●	500 € ●	
Effectif hors commune non financé	13		25 1%	14 0%	16 0%	
Comparatif de coûts			/ élève	/ élève %	/ élève %	
Energie et fluides	86 €		74 € ●	114 € ●	91 € ●	
Masse salariale en % des ressources effectives	48%		45% ●	52% ●	53% ●	

=> La masse salariale est égale aux salaires et charges versés par l'établissement, directement ou indirectement (mise à disposition, intérim, etc.), ainsi que 45% des charges de sous-traitance restauration et 90% des charges de sous-traitance ménage.

De ces montants sont déduites les éventuelles refacturations de personnel.

Les ressources effectives sont les ressources permettant de financer cette masse salariale, à savoir les produits d'exploitations déduction faite des produits issus des activités refacturées.

EN CONCLUSION

Ce rapport de gestion de la veille économique des établissements du premier degré de l'UDOGEC d'Ille et Vilaine est un document de gestion essentiel fournissant des informations et des données clés pour mieux comprendre le fonctionnement, ainsi que la situation financière et économique des écoles de notre département.

Nous tenons à remercier tous les établissements adhérents à notre service de gestion pour leur confiance.

Un grand merci également à toute l'équipe du Pôle Gestion pour son soutien constant tout au long de l'année, ainsi que pour l'élaboration de ces statistiques annuelles pour chaque établissement.

Il est important de rester vigilant face :

- à la forte augmentation des charges de fonctionnement (énergies, salaires, restauration, matériaux, fournitures, taux des nouveaux emprunts, etc),
- à la progression du coût des travaux,
- à la diminution des effectifs qui pourrait engendrer des déséquilibres dans la gestion.

Avec l'appui des conseillers de gestion, nous vous encourageons à continuer de préparer **votre budget prévisionnel annuel** . Cela vous aidera à anticiper les enjeux, à être plus innovants et à prendre les bonnes décisions de gestion les plus appropriées.

« Cultiver une vision à long terme, c'est semer aujourd'hui les graines d'un avenir éclairé. »

Le Pôle Gestion et veille économique de l'UDOGEC d'Ille et Vilaine